

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2014 À 18 HEURES 30

N° 5 – 114 / 2014 : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

L'An Deux Mille Quatorze, le 1^{er} juillet 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 1^{er} juillet 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Naïma MARENGO), Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Michèle BARRAU-SARTRES), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PÉREZ, Steve JACKSON, Marie-Louise AT, Patrick BÉTEILLE, Frédéric ESQUEVIN, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Élodie NADJAR (pouvoir de Patrice BEDIER), Fabien LACOSTE, Roland FOISSAC, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Emmanuelle PIERRY, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Delphine MAILLET-RIGOLET, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain COURTY, Thérèse BEAUCOURT, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Jean-Charles BALARDY, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

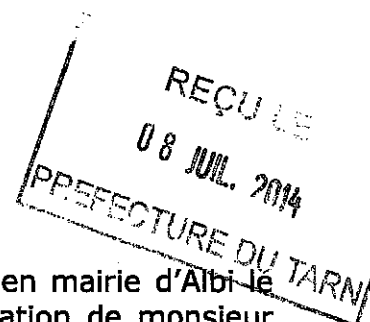
Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Patrice BEDIER (pouvoir à Elodie NADJAR), Sarah LAURENS, Stéphane BARDY.

Membres suppléants : Madame, Messieurs, Martine ALRAN-REY, Jacques ROUSSEL, Albert SARMAN, Thierry LAFUENTE.

Présents : 53

Votants : 46



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 1^{ER} JUILLET 2014**N° 5 – 114 / 2014 : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**

Pilote : Ressources Humaines

Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur

Comme chaque année, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour assurer le fonctionnement des services qui nécessitent soit un renfort occasionnel, soit un renfort pendant la période estivale afin de respecter la législation des régimes de travail.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver la création d'emplois de non titulaires, pour la période du 1^{er} juin au 16 septembre 2014, pour faire face aux besoins saisonniers et occasionnels précités et ce conformément aux dispositifs de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Pour les équipements sportifs communautaires ATLANTIS et TARANIS :

- 10 postes d'éducateur des activités physiques et sportives.
- 7 postes d'adjoint technique.
- 2 postes d'adjoint administratif (accueil et caisse).

Pour le service gestion des déchets Collecte :

- 9 postes d'adjoint technique.

Pour le service gestion des déchets Propreté Urbaine :

- 9 postes d'adjoint technique.

Pour le service gestion des déchets Traitement :

- 2 postes d'adjoint technique.

Pour le service voirie :

- 2 postes d'adjoint technique.

Pour le service transports urbains :

- 1 poste d'adjoint technique.

Pour les services administratifs :

- 2 postes d'adjoint administratifs.

Le niveau de rémunération de ces emplois est fixé sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emploi de référence.

Les candidats devront remplir les conditions de diplôme exigées pour l'accès au grade de recrutement, notamment pour les agents assurant les fonctions d'éducateur des activités physiques et sportives.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

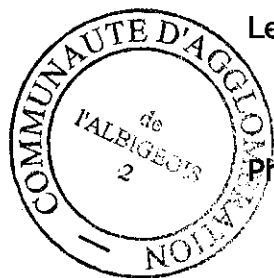
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de créer les postes d'agents non titulaires saisonniers pour la période du 1^{er} juin 2014 au 16 septembre 2014 tels que définis ci-dessus.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 1^{er} juillet 2014,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE

